

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre de tous déchets, même végétaux, est interdit sur tout le territoire de la commune, selon l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

Un service aux Ogeulois

Depuis 2002, la municipalité a mis en place tous les lundis matin un service de ramassage de petits déchets verts par les employés communaux. Les jours fériés, la collecte est reportée au mardi.

A qui s'adresse ce service ?

Ce service public facultatif a pour vocation d'aider en priorité les personnes âgées, handicapées ne disposant pas de véhicules.

Ainsi, ce service n'a pas vocation à remplacer le dépôt en déchetterie. L'équipe municipale fait donc appel à la responsabilité de chacun en rappelant que la déchetterie du Gabarn, située à seulement quelques kilomètres d'Ogeu, recueille les déchets verts toute l'année.

Je dépose :

produits de la tonte : herbe, feuilles broyées, fleurs

petits branchages

Je ne dépose pas :

- Arbustes
- Gros branchages issus de la taille
- Terre
- Pierres
- Gravats
- Morceaux de plastique
- Cordelettes

Cette prestation répond aux règles suivantes :

- Les végétaux sont mis dans des sacs
- Le nombre de sacs est limité à 3 par foyer avec un poids limité à 20 kgs par sac, de manière à être chargés par une personne
- Les branchages de taille raisonnables sont conditionnés en fagots de 80 cm de longueur et d'un diamètre de 40 cm maximum par des liens dégradables (raphia, etc.)
- Les sacs sont déposés à l'entrée des impasses pour les habitants de celles-ci

Tous autres dépôts, à l'exception des déchets verts, sont strictement interdits.

Le dépôt au sol ne devra pas représenter de gêne ou de danger pour les autres usagers.

En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, les agents communaux déposent un écusson dans votre boîte aux lettres, expliquant la raison du non-ramassage.

Comment sont recyclés les déchets verts ?

Pour votre information, le recyclage des déchets verts est une problématique pour les collectivités. En 2010, l'équipe municipale a été confrontée à plusieurs exigences pour continuer ce service de collecte des déchets verts auprès des usagers :

- une mise aux normes de sécurité quant aux conditions de ramassage de ces déchets,
- une sollicitation grandissante de la part des administrés quant aux quantités ramassées

Les méthodes de collecte répondent aux exigences de sécurité :

- utilisation d'une simple remorque pour la collecte
- recyclage des déchets auprès de maraîchers locaux pour 90 % de la collecte
- traitement du reste de ces déchets sur la plateforme de compostage de Légugnon, permettant une limitation du nombre de trajets

Un autre moyen de recyclage existe pour vos déchets verts : la valorisation organique sur place

- vos déchets peuvent être étendus au pied des arbres
- vous pouvez réaliser votre propre compost en les mélangeant aux déchets de cuisine

Le SICTOM met à disposition gratuitement des foyers volontaires un composteur individuel de jardin. Une solution intéressante pour recycler les déchets issus du jardin (tonte d'herbe, déchets organiques, etc.).

Deux volumes sont disponibles : 320 Litres ou 620 Litres.

Cet équipement, simple d'utilisation et s'intégrant parfaitement dans tout type d'environnement, est un outil intéressant pour réduire ses déchets et produire chez soi un compost de qualité. Des informations pour bien réussir son compost sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.sictom-hautbearn.com/decheterie-et-autres-dechets/21.html>

Vous pouvez prendre contact avec la Mairie pour la commande de vos composteurs de jardin.